

# Les éco-gestes

Adoptez les éco-gestes, non seulement vous réaliserez des économies mais vous développerez une attitude écocitoyenne, car s'ils sont bons pour vos finances ils le sont aussi pour le climat et pour la planète. Quelques exemples...



## L'énergie

Éloignez le réfrigérateur et le congélateur des sources chaudes : four, plaque de cuisson, radiateur. Dégivrez-les tous les 6 mois.

Ne laissez pas vos appareils (télévision, ordinateur...) en veille prolongée, éteignez-les.

Éteignez la lumière lorsque vous quittez une pièce.

Préférez des ampoules basse consommation qui ont une durée de vie plus longue tout en étant peu consommatrices en énergie électrique.

Choisissez des équipements électriques d'étiquettes énergie A.

Si votre logement est pourvu de radiateurs, dépoussiérez-les une fois par an et baissez-les lorsque vous vous absentez pour une longue période.

## L'eau

Fermez le robinet pendant le brossage des dents, rasage, savonnage... Vérifiez le bon état des joints et resserrez tous les robinets pour éviter les fuites et les écoulements.

Si vous avez un compteur individuel d'eau froide ou d'eau chaude, vérifiez qu'il n'y a pas de fuite en relevant les chiffres du compteur le soir. Le lendemain matin avant d'utiliser l'eau, relevez à nouveau les chiffres ; s'ils ont augmenté, c'est qu'une fuite existe.

## Gérer les déchets

Ne jetez pas de produits chimiques ou de matières grasses dans l'évier ou dans les toilettes. Ne jetez pas les piles usagées dans la poubelle : rapportez-les dans les magasins. Rapportez les médicaments chez le pharmacien et les huiles de vidanges au garage. Triez pour recycler !

Utilisez plusieurs poubelles dans votre cuisine pour respecter le tri mis en place dans vos locaux à poubelles.

En triant vous contribuez à la préservation des ressources naturelles. En permettant le recyclage des matériaux ou en limitant la fabrication des produits, vous réduisez les nuisances liées à l'élimination des déchets (collecte, incinération).

## Complément d'information pour les déchets et objets lourds

Ne jetez jamais de liquide, d'objets susceptibles de blesser (verre cassé non emballé) dans les conteneurs. N'y jetez pas non plus de mégots.

Les déchets ménagers doivent être emballés hermétiquement pour éviter les cafards et déposés dans les conteneurs.

Objets lourds et encombrants doivent être sortis sur le trottoir la veille du ramassage à partir de 18h. Vous pouvez les stocker dans le sous-sol quelques jours auparavant ou les emmener à la déchetterie : rue Abel Gance – ZA de la Croix Bonnet à Bois d'Arcy. L'accès est gratuit pour les habitants de Versailles Grand Parc (VGP) sur présentation d'une carte d'accès (demande à faire sur le site Internet [www.versaillesgrandparc.fr](http://www.versaillesgrandparc.fr), par courrier à l'adresse de VGP, ou auprès de l'agent d'accueil de la déchetterie dès votre première visite).

À noter : les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), tels que réfrigérateur, cuisinière, lave-linge, écran, appareil audio, etc., ne doivent pas être déposés sur la voie publique, mais apportés directement à la déchetterie.